



Deduction sur caution de robinet , eau de javel et autre

Par rollins, le 19/11/2009 à 15:56

Bonjour,

Je viens de quitter une location que j'occupais depuis 1998 environ.

Lors de l'état des lieux , (je n'étais pas présent mais représenté par mon agence immobilière) des remarques ont été inscrites sur l'état des lieux.

Ayant un double vitrage cassé sur une face, mon propriétaire m'a bloqué ma caution depuis le 1 aout, soit 3 mois et demi, j'ai contacté le vitrier en juillet mais celui ci n'apu réaliser les travaux immédiatement

Je viens de recevoir une lettre de mon propriétaire qui me rembourse ma caution mais en déduisant :

Les produits d'entretiens (javel et autres)
un mitigeur de lavabo
des rosasses de bouches d'aération et autres
le tout pour 82 euros

A t'il le droit ? et que faire

Merci d'avance